

ASSEMBLÉE DE PROVINCE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

N° 17-2018/APS

AMPLIATIONS

Commissaire délégué	1
Trésorier	1
DEFE	1
JONC	1
Archive NC	1
IGPS	1

DÉLIBÉRATION

approuvant la stratégie de développement touristique des services et des loisirs (SDTSL) 2025

Abrogée par :

- Délibération n° 10-2021/APS du 1^{er} avril 2021

L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu l'avis de la commission du développement économique réunie le 24 mai 2018 ;

Vu le rapport n° 9926-2018/1-ACTS/DEFE du 18 mai 2018,

A ADOPTÉ EN SA SÉANCE PUBLIQUE DU 8 JUIN 2018, LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR SUIT :

ARTICLE 1 : La stratégie de développement touristique des services et des loisirs 2025 (SDTSL 2025), fixant le cadre de la politique du tourisme en Nouvelle-Calédonie pour la période 2015-2025, annexée à la présente délibération, est approuvée.

ARTICLE 2 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le commissaire délégué de la République et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

